

REGIE DES RESTAURANTS MUNICIPAUX

TARIFS 2012 (à compter du 1^{er} Février 2012)

A NOTER...

Les tarifs étant basés sur les quotients familiaux de la CAF, il est précisé que les familles ne présentant pas les justificatifs nécessaires pour l'établissement de leur barème, se verront appliquer, par défaut, le tarif le plus élevé, sans aucune rétroactivité possible.

Quotient familial	GARD	CLSH	SCOL
QF inférieur ou égal à 272 €		1.30 €	0,70 €
Tarif plein	2.05 €		
Tarif Matin ou Soir	1.35€		
QF supérieur à 272 € et inférieur ou égal à 363 € + enfants de la DASS placés en familles d'accueil à LOOS		2.00 €	1,45 €
Tarif plein	2.80 €		
Tarif Matin ou Soir	1.80 €		
QF supérieur à 363 € et inférieur ou égal à 465 €		2.80 €	2,25 €
Tarif plein	3.50 €		
Tarif Matin ou Soir	2.20 €		
QF supérieur à 465 € et inférieur ou égal à 631 €		3.65 €	3,10 €
Tarif plein	4.10 €		
Tarif Matin ou Soir	2.45€		
QF supérieur à 631 €		4.30 €	3,75 €
Tarif plein	5.10 €		
Tarif Matin ou Soir	2.95 €		
Enfants extérieurs à la commune		5.15 €	410 €
Tarif plein	7.65€		
Tarif Matin ou Soir	4.70 €		
Droit d'entrée seul (sans repas) – Extérieurs à la commune		1.10 €	

Les enfants extérieurs à la Commune mais qui sont scolarisés à LOOS en CLIS, à l'ERDV mais qui fréquentent une classe maternelle d'une école de la Commune, se verront appliquer le barème des familles Loossoises.